

Compte rendu de la réunion d'association des personnes publiques associées

(Article L.121-4 du Code de l'Urbanisme)

Mairie d'Aureille, 25 juin 2015

Présents en annexe

Excusés : Direction des Routes d'Arles-Magali Casini, CAUE-Sophie Deruaz, SCOT-Aude Cartier;PNRA-Anne-Catherine Privat Madelin, ARS-Rémy Morland, INAO.

Présentation de l'Etat Initial de l'Environnement - Ecovia -Teddy COMBE

Présentation du diagnostic - Atelier des Villes et des Territoires - Camille LE FLOCH

Débat et questionnement suite à la présentation du diagnostic et de l'EIE

Au cours de ce débat, plusieurs thèmes et questionnement sont ressortis :

- **Données économiques de la commune**

Malgré un taux de chômage relativement bas en rapport avec les autres communes des Alpilles, l'offre d'emploi est très faible à Aureille. La commune étant assez isolée géographiquement, le trajet travail/domicile représente un impact important sur les revenus des Aureillois qui travaillent en dehors de la commune. Le manque d'emplois pourrait être un frein à l'augmentation souhaitée de la population au sein du village.

La zone d'activités des Trébons, au sud de la commune, gagnerait pour la Ligue de Défense des Alpilles (LDA) à se développer et s'étendre ainsi que se réorganiser car elle représente aujourd'hui un « mélange d'entreprises sans liens cohérents. » Monsieur le Maire a alors mis en avant la transmission de la compétence du développement économique à la Communauté de communes de la vallée des Baux Alpilles (CCVBA). Cette compétence comprend l'aménagement des zones d'activités qui ne dépend donc pas seulement de la volonté de la commune et cela complique donc sa marge de manœuvre en la matière. De plus, lors de l'étude du périmètre et du positionnement de la ZA, il semble difficile de la développer car elle est bordée au nord par une zone bâtie, au sud et à l'ouest par des zones agricoles et enfin à l'est par une zone naturelle protégée au titre de la DPA également classé en espace boisé classé dans le POS.

- **Démographie**

Les chiffres de l'INSEE et les effectifs de l'école primaire et maternelle montrent un vieillissement de la population aureilloise. La Ligue de Défense des Alpilles interroge les élus sur comment conserver et attirer les jeunes au sein de la commune. Le maire et son adjoint à l'urbanisme répondent que le projet d'écoquartier prévu au sud du village est une réponse à cette question. Ce dernier sera composé de 20 logements dont 13 à loyers

modérés et donc prévus aussi pour attirer les populations plus jeunes. Il a été clairement annoncé par la mairie une volonté de favoriser le parcours résidentiel afin de dynamiser le centre-ville.

La commune souhaite maîtriser son développement démographique car une hausse trop importante entraînerait d'après les élus communaux la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes primaires et d'être contraint d'agrandir l'école pour accueillir un nombre d'élèves supplémentaire. Ces investissements ne sont pas souhaités par la commune. La volonté de la commune est d'ouvrir à l'urbanisation les terrains nécessaires au dynamisme communal pour rester un village concentré et à taille humaine. Elle souhaite donc redynamiser le centre de son village sans pour autant défigurer l'organisation actuelle de ce dernier.

- **Les risques**

A plusieurs reprises, les débats ont tournés autour de la question des risques et plus particulièrement du risque d'inondation. En effet, en 1973 et en 2003, la commune a connu deux fortes inondations liées au ruissellement le long du massif des Alpilles et à la présence de gaudres. La LDA a alors demandé si la commune avait l'intention d'élaborer un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Les risques de ruissellement à Aureille ne nécessitent pas de mise en place de PPRI, décision prise par les services de l'Etat.

Certains aménagements pourront être prévus face à cet aléa. Les inondations au sein de la commune représentent un point noir, tout particulièrement au niveau du carrefour, proche du lavoir d'Aureille. Le gaudre appartient aux riverains, ce qui pose des problèmes de son entretien. Aujourd'hui, la commune intervient à travers la mise en place d'un règlement : une hauteur minimale des rez de chaussée en dessous de laquelle on ne peut pas construire à proximité d'un gaudre. Une rencontre avec le pôle risques de la DDTM13 sera organisée prochainement pour affiner le niveau d'études demandé dans le cadre de l'élaboration du PLU sur cette thématique du ruissellement collinaire.

- **Les équipements publics prévus**

Le maire et son adjoint ont mis en avant la présence d'une station d'épuration pouvant répondre à la consommation de 1 500 équivalents habitants. Or la population se rapproche peu à peu de ce nombre et le risque de la saturation de l'équipement pourrait alors engendrer des conséquences importantes. Avec l'évolution démographique en prévision, les élus communaux comptent sur le PLU pour limiter et maîtriser cet afflux afin de ne pas dépasser le nombre maximal d'habitants escompté.

De même, la LDA annonce la découverte de parpaings et matériaux divers dans les collines des Alpilles, certainement déposés par des habitants. Elle émet donc l'idée de la mise en place d'une déchetterie afin de contenir ces déchets et préserver le massif des Alpilles, qui est une entité protégée.

Monsieur le Maire développe le projet de déchetterie mobile et la difficulté de pérenniser ce projet qui ne bénéficie qu'à 3 communes. Des projets de concassage des déchets verts sont à l'étude à la CCVBA.